

N°65 - Savoirs sur l'eau, techniques et pouvoirs

Olivia Aubriot (CNRS, CEH), Jeanne Riaux (IRD)

À l'heure où les modèles sur les changements climatiques prévoient de nombreux problèmes liés à l'eau, où la pression sur les ressources rend cruciales les questions de partage et où la gestion participative est au cœur des réformes sur l'eau à travers le monde, la question des savoirs sur l'eau devient centrale. Les savoirs sont en effet inhérents à toute utilisation de l'eau : ils sous-tendent les choix techniques d'appropriation et de distribution, le processus de qualification de la ressource et de quantification de sa disponibilité, l'organisation de la gestion et du partage, que l'eau soit à usage agricole, domestique, environnemental ou industriel. Ainsi, différents savoirs sont concernés. Ils peuvent être dits « locaux », historiquement construits, ou dits « scientifiques », théoriquement objectifs et indépendants du contexte social. Ils peuvent être le résultat d'une combinaison de divers apports. L'objectif est ici d'analyser comment ces savoirs sont construits, appropriés, contestés, remaniés, voire source de vives controverses et de les questionner à travers le prisme du contrôle des techniques, des prises de décisions et des relations de pouvoir.

Il est courant d'opposer deux grands ensembles de logiques sous-jacentes à la gestion de l'eau. D'un côté, se trouvent celles fondées sur des dimensions sociales, du symbolique, des relations de pouvoir, une appropriation territoriale mais aussi des savoir-faire hérités et construits autour d'une relation directe à l'eau. Ces logiques demeurent prégnantes à travers le monde, comme en témoignent les travaux des ethnologues. De l'autre côté, la logique de l'efficacité technique et économique domine dans les réformes publiques et dans les projets de développement. Elle repose sur une conception moderne de l'eau, accentuant les aspects « naturels » de la ressource, tel le cycle de l'eau ou le bassin-versant. Ces façons différentes de penser l'eau cohabitent souvent sur un même territoire, notamment avec la généralisation des situations d'intervention publique en gestion de l'eau et la libéralisation de l'agriculture et du secteur de l'eau. Cette confrontation des savoirs et des logiques sous-jacentes est de plus en plus fréquente dans les sociétés du Sud aux savoirs locaux bien vivants.

Les préoccupations contemporaines quant à l'eau évoluent et avec elles les problématiques de recherche sur l'eau et sur les sociétés. Ce numéro de la revue Autrepart entend alimenter la réflexion à partir de thèmes en interaction – les techniques et les relations de pouvoir – qui sont fortement impliqués dans la production et l'usage des savoirs.

De fait, l'utilisation de l'eau met en œuvre des techniques qui reposent elles-mêmes sur des corpus de savoirs locaux et/ou scientifiques : techniques de mobilisation et de distribution de l'eau (infrastructure de dérivation, puisage, partage, mesure, etc.), techniques destinées à la quantification de la ressource, de sa disponibilité, à l'évaluation de sa qualité. L'organisation de la gestion de l'eau – qu'elle soit traditionnelle ou induite de réformes contemporaines de type gestion participative, intégrée, etc. – repose souvent sur des choix techniques dont la pertinence peut être légitimée par des données chiffrées. Ces techniques ou données sont-elles l'emblème et le principal support d'un partage juste et équitable ? L'évolution des techniques d'accès à l'eau (forages, pompes) et le métissage de moyens techniques divers sur un même espace impliquent

des évolutions dans les savoirs et dans les rapports sociaux autour de l'eau. Quels sont ces nouveaux savoirs et quels nouveaux acteurs apparaissent autour de ces nouvelles techniques ?

Par ailleurs, si l'eau est aux fondements de liens sociaux d'alliances et de solidarités, son partage s'accompagne toujours d'enjeux de pouvoir et de relations asymétriques, inégalitaires, de hiérarchies. Si ces relations de pouvoir sont bien documentées, leur expression à travers les questions de savoirs sur l'eau l'est moins. Quels rôles les savoirs ou la mise en avant de certains savoirs jouent-ils dans les interactions entre individus et entre groupes sociaux ? Permettent-ils d'amener à des consensus en dépassant les relations de pouvoir ou au contraire viennent-ils entériner/légitimer les asymétries existantes ? À quel moment les dominés en viennent-ils à s'approprier la logique « dominante » ? Quels sont les positionnements des différentes catégories d'élites (notables, experts, cadres de l'administration, courtiers en développement...) face aux différents types de savoir ? Des savoirs spécialisés sont souvent mobilisés. Qui les produit ? Qui les détient ? Font-ils l'objet d'une diffusion et d'une réappropriation collective, ou restent-ils au contraire maintenus dans une sphère inaccessible au plus grand nombre ? Comment sont-ils intégrés dans les processus décisionnels ?

Les contributions attendues devront impérativement reposer sur des exemples pris dans les pays du Sud et intégrer ces trois thèmes – savoirs, techniques et pouvoir – dans leur interaction.

Les intentions de contributions (titre et résumé ne dépassant pas 1 000 signes) doivent être adressées à la revue Autrepart le 15 juin 2012 au plus tard

Les articles sélectionnés devront être remis le 15 septembre 2012

Les notes de lecture sur le thème du numéro doivent être adressées à la revue Autrepart avant le 30 septembre 2012

Revue Autrepart - 19 rue Jacob - 75 006 Paris

<http://www.cairn.info/revue-autrepart.htm>

Merci d'envoyer vos messages à la revue à : autrepart@ird.fr avec copie à revue.autrepart@gmail.com

Instructions aux auteurs

Présentation des manuscrits

Le titre est suivi du nom, du prénom, de la qualité, de l'affiliation et de l'adresse professionnelle de l'auteur.

Les articles ne doivent pas excéder 50 000 signes (caractères + espaces) incluant :

- L'espace des figures (une figure d'une demi-page prend la place de 2 600 signes)
- Les notes de bas de page
- La bibliographie
- Un résumé (1 000 signes maximum) en français et en anglais
- Le titre en anglais
- Un titre court, pour les en-têtes impairs
- Les mots-clés (10 maximum) en français et en anglais

Tout texte est saisi « au kilomètre » (sans tabulations) sous logiciel Word. La police utilisée est Times New Roman 12. La structure du texte se limite à une hiérarchie de deux intertitres. Les feuilles de style Word peuvent être utilisées.

Le nombre maximal de notes infrapaginales est de 20.

Illustrations

Les figures (cartes, graphiques et tableaux) sont présentées en noir et blanc. Elles sont numérotées en continu et, dans la mesure du possible, sont présentées sous forme de fichiers informatiques (préciser le logiciel utilisé), si possible dans les formats Word, Excel ou Photoshop (photographies, résolution à 300 dpi), à défaut dans les formats de fichier : JPEG, bmp, tiff, eps.

La revue est au format 16x24, ce qui signifie que les figures ne peuvent pas dépasser 12 cm en largeur et 18 cm en hauteur. De manière générale, il est demandé que les figures soient fournies achevées et sous leur forme finale dès le premier envoi du manuscrit.

Par ailleurs il ne faut pas oublier de faire figurer sur les cartes ou croquis géographiques : l'orientation géographique (Nord-Sud), l'échelle géographique, le titre de la carte, la légende éventuelle et la provenance des données de base (source).

Citations

Les citations dans le texte sont en Times New Roman 12, entre guillemets, en style normal. Les coupures sont indiquées par [...].

Exemples :

Or ce dilemme se poursuit à Mayotte où, si l'état de santé de l'enfant malade est maîtrisé, la vie familiale est considérée comme insatisfaisante de part et d'autre de la frontière.

« À la préfecture, on m'a demandé de trouver un passeport pour déposer une demande de régularisation pour soins. Je l'ai demandé à son père et c'est à ce moment-là qu'il s'est retourné contre moi. Il m'a dit que j'étais censée amener l'enfant à l'hôpital, mais pas rester vivre à Mayotte. Il m'a demandé de lui ramener son enfant. Je lui ai dit : "Fais-moi le passeport, comme ça, je pourrai rentrer et revenir avec l'enfant quand il faudra" » (mère de Zalhata, Mayotte, juillet 2005).

Lors de l'entretien effectué avec lui quelques semaines après son retour, il nous explique qu'il va à présent chercher un nouvel emploi salarié local : « Et maintenant, au boulot... On verra bien ce qui tombe. »

En effet, Ong souligne que « la citoyenneté flexible est le résultat de stratégies familiales de régulation » [1999, p. 117-118].

Appels de références bibliographiques

Les appels bibliographiques apparaissent dans le texte entre crochets avec le nom de l'auteur en minuscules, l'année de parution, et dans le cas d'une citation, la page concernée. Exemple [Blanchy, Pobéguin, 2007, p. 51 ; Sidi, 2002, p. 109].

Lorsque l'auteur est cité dans la phrase, l'appel de référence comportera simplement la date et le cas échéant, le(s) numéro(s) de page(s).

Si la même page, de la même référence, est citée plusieurs fois dans le même paragraphe, seul le premier appel de référence est complet. Les suivants indiquent [*ibid.*]

Tous les appels doivent renvoyer à une référence bibliographique.

Bibliographie

Toutes les références bibliographiques doivent être appelées dans le texte.

Les ouvrages, rapports, thèses, mémoires, etc. doivent comporter le nombre de pages.

Ne pas inscrire les références bibliographiques en notes infrapaginales mais les regrouper en fin de manuscrit selon un classement alphabétique par noms d'auteurs en respectant la présentation suivante :

ADELKHAH F. [2007], « Le réveil du Khorassan. La recomposition d'un espace de circulation », in ADELKHAH F., BAYART J.-F. (dir.), *Voyages du développement. Émigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, p. 116-182.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD) [2007], *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal. ESPS 2005-2006, Rapport national*, août 2007, 63 p. + annexes : <http://www.ansd.sn/dsrp.html> (page consultée le 4 avril 2011).

ALTINOK N. [2005], « La Banque mondiale et l'éducation en Afrique subsaharienne. Analyse normative du meilleur système normatif », présentation au Séminaire Institutions et développement, UMR Matisse Paris I-CNRS, 13 mai, Paris, 27 p. : matisse.univ-paris1.fr/fr/IMG/pdf/ALTINOK_MatisseV2.pdf (page consultée le 5 avril 2011).

ANTOPOULOS G., WINTERDYCK J. [2006], "The Smuggling of Migrants in Greece: An Examination of its Social Organization", *European Journal of Criminology*, n° 3, p. 436-461.

BARDEM I. [1993], « L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations interafricaines », *Cahier des sciences humaines*, vol. 2-3, n° 29, p. 375-393.

BELBACHIR N. [2010], « L'Algérie a consacré 5 % du PIB pour le secteur de l'Éducation », *La Tribune*, 19 juin, p. 9 : <http://www.latribune-online.com/pdf/2010/06/19062010.pdf> (page consultée le 29 octobre 2010)

CHARLIER J.-E. [2004], « Les écoles au Sénégal : de l'enseignement officiel au *daara*, les modèles et leurs répliques », in GUTH S., LANOUE E. (dir.), « Écoles publiques, écoles privées au "Sud" : usages pluriels, frontières incertaines », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* n° 3, p. 35-53.

KOBIANE J.-F. [2002], « De la campagne à la ville, constances et différences dans les déterminants de la scolarisation des enfants au Burkina Faso », *Colloque La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso*, Ouagadougou, INSS/CNRST-IRD-AREB, 19 au 22 novembre, 18 p.

KHOSRAVI S. [2007], "The 'Illegal' Traveler: An Auto-Ethnography of Borders", *Social Anthropology/Anthropologie sociale*, vol. 3, n° 15, p. 321-334.

LECLERC-OLIVE M. [2004], « Légitimité des collectivités territoriales et pouvoirs locaux. Questions de la démocratie locale », in GOLDBLUM C., OSMONT A., DIAZ I., *Gouverner les villes au Sud*, Actes du Colloque internationale du PRUD, Paris, Unesco, 5-7 mai 2004, p. 82-89.

MICHAELOWA K. [2000], « Dépenses d'éducation, qualité de l'éducation et pauvreté : l'exemple de cinq pays d'Afrique francophone », *OECD Development Centre Working Papers*, n° 157, 62 p. : http://www.oecd-ilibrary.org/development/depenses-d-education-qualite-de-l-education-et-pauvrete_650713828042 (page consultée le 4 avril 2011).

MONSUTTI A. [2004], *Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 364 p.

TAPER N. [1991], *Bartered Brides : Politics, Gender, and Marriage in an Afghan Tribal Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 309 p.

NOAS, NHC, GHM [2008], *A Gamble with the Right to Asylum in Europe. Greek Asylum Policy and the Dublin II Regulation*, Helsinki <http://www.statewatch.org/news/2008/apr/greece-dublin.pdf> (page consultée le 29 avril 2011).

Typographie

La revue Autrepart applique les normes typographiques du *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*.

Ponctuation

Les signes simples (. , ...) sont suivis d'une espace simple ; les signes doubles (: ; ! ?) sont précédés d'une espace insécable [Ctrl + Shift + espace] et suivis d'une espace simple.

La revue utilise les guillemets à la française : « est suivi d'une espace insécable ; » est précédé d'une espace insécable. En cas de citation à l'intérieur de guillemets à la française, on utilise les guillemets à l'anglaise “ [Alt 0147] et ” [Alt 0148].

Pour les incises, on utilise des tirets demi-cadratin [Ctrl + — (moins du pavé numérique)], avec espace simple avant et après.

Titres

M^{lle} — M^{me} — M^{mes} — M.

Unités

Le signe %, les abréviations de mesure (cm, kg, kW, cm², etc.), et les devises monétaires (€, Euro, USD, etc.) sont toujours précédés d'une espace insécable.

Pour l'abréviation des devises monétaires, la revue utilise les codes ISO 4217.

Pour les chiffres, les milliers sont séparés par des espaces insécables : 1 000 000,00

Les chiffres romains sont en petites capitales (saisir en minuscule et choisir « petites majuscules » dans le menu Accueil/Police de Word). Les siècles sont suivis d'un e minuscule en supérieur (ou er pour premier) : XX^e siècle.

Mots étrangers

Les mots étrangers, y compris les locutions latines, sont signalés par des italiques.

Accentuation

Les majuscules sont accentuées pour éviter les ambiguïtés :

ENFANTS LEGITIMES DE LOUIS XIV et ENFANTS LÉGITIMÉS DE LOUIS XIV